Un Monument à Ferrer

Après que Francisco Ferrer se fut effondré sous les balles du peloton d'exécution, dans les fossés de Montjuich, un groupe de ses amis de France annonça qu'un monument serait élevé à Paris « à ce même pour commémorer en lui « une victime de la libre pensée ».

A la statuaire d'offrir, le sculpteur Derré qui vient d'achever la maquette du monument. Celui-ci représenterait Ferrer, détaillant, soutenu par l'humanité, et, derrière ce groupe symbolique, la masse confuse des victimes de Montjuich, prostrées le long des rives de la fatidique montagne.

Les amis de Ferrer ont obtenu qu'il soit officiellement le commandeur Ferrer, la croix de chevalier de la Barre, au pied même du Secrétariat de Monmartre. Reste à savoir si la Ville de Paris qui n'a pas de donner le nom de Ferrer à l'une des rues de Paris, accédera à cette demande.

La grève des Tramways de Bordeaux

Des employés grévistes ont arrêté des tramways hier matin et en ont brisé les vitres.

Quelques personnes ont été blessées plus ou moins par des pierres.

Deux arrestations ont été opérées.

Six banquiers en prison en Suisse

A la suite d'un gros scandale financier qui a éclaté à Berne et qui amena l'arrestation du banquier Demme, le juge de cette ville a ouvert une enquête qui aboutit à de nouvelles et importantes arrestations.

Il y a actuellement six banquiers sous les verrous et les arrestations vont continuer.

Le nombre des banquiers inculpés dans cette affaire serait d'environ une douzaine.

Un vapeur abandonné

Un télégramme du consul de France à Gênes, parvenu au ministère de la marine, annonce qu'un vapeur anglais a été rencontré en mer le 6 novembre, à environ milles de Gênes, par le vapeur italien Vittorio. Il allait à la dérive et n'avait pas d'équipage à bord.

La neige en Angleterre

Londres, 15 novembre.

La neige a fait sa première apparition. Elle est tombée en couches épaisses dans plusieurs provinces du Nord.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'homme au dédit de la vie. Solution de l'Etat pour ses employés. Général salion nécessaire. Obligatoire et libertés subsidiées. Supériorité du principe de l'obligation.

La discussion ouverte au Sénat a remis à l'ordre du jour l'importante question des retraites ouvrières. Le Chambre des députés, au cours de la dernière législature, a voté un projet qui, transmis au Sénat, y a été longtemps oublié; aujourd'hui encore, rien ne laisse prévoir qu'un des approches que l'on pourrait justement faire à ce travail, c'est de n'avoir aucunement prévu les ressources sur lesquelles devraient être pris les fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement de la loi nouvelle.

Nous nous proposons de rappeler rapidement, avant d'étudier les conséquences du Sénat, les principes fondamentaux des projets actuellement mis en discussion, et quelques-uns des leurs ont toujours été compris. Les forces de l'homme vont toujours en diminuant à partir d'un certain moment, aussi devient-il généralement, incapable de fournir un travail quelque peu rémunérateur. S'il n'a pas eu, en 'n'a pas pu, économiser de façon à se réserver pour cette époque des ressources supplémentaires, il aboutit soit à la misère complète, soit à l'assistance publique.

L'Etat a résolu la question en ce qui concerne ses employés, par l'établissement de retraites de retraite. Moyennant l'abandon de certaines retenues légalement déterminées, les fonctionnaires ont droit à une pension d'ancienneté qui, peu à peu, se transforme, en fait, en une retraite accordable à partir d'un âge déterminé, sous condition d'avoir consacré au service de l'Etat un certain nombre minimum d'années. Les employés et les communes ont suivi son exemple.

Certains grands établissements, comme la Banque de France, les Compagnies de chemins de fer, les Compagnies minières, ont établi soit spontanément, soit sur les indications de la loi, des caisses de retraites destinées à assurer à tous ceux qui leur prêtent leur concours, un minimum de bien-être pendant leur vieillesse. L'idée devait naturellement venir de généraliser ces institutions, car on ne peut admettre que celui qui a consacré la plus grande partie de son temps à la production des richesses sociales qui rend la civilisation pratique de notre période de civilisation, qui s'est usé, en lutant, moralement un salaire plus ou moins élevé, en force de travail à d'autres plus heureux que lui, se trouve, pendant ses vieux jours, sans ressources.

On est ainsi amené à envisager la grande question des retraites ouvrières qu'on devrait plutôt désigner sous le nom de retraites prolétariennes, car tous ceux qui n'ont pour moyens d'existence que leur force de travail, petits employés comme ouvriers, sont également intéressés.

La loi de 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, a été un pas considérable. Elle assure aux vieillards de plus de soixante-dix ans et à tous ceux qui sont dans l'impossibilité de travailler, au très maigre secours, dont nous avons les premiers à reconnaître malgré tout l'importance; reste à résoudre la question pour ceux qui sont actuellement valides et en âge de travailler. Immédiatement deux méthodes se présentent à l'esprit, la première est celle de l'obligation, c'est-à-dire de la prévoyance obligatoire, la seconde est celle de la liberté subsidiée, les intéressés étant incités par des subventions « Etat à se montrer prévoyants; dans la première on aboutit à la retenue sur le salaire, dans la seconde au versement facultatif.

Sans entrer dans un examen approfondi de la question, remarquons immédiatement que l'Etat, lorsqu'il a voulu assurer l'existence de ses serviteurs pendant la vieillesse, a jamais songé au deuxième procédé. Il a eu recours à la retenue obligatoire et cependant les fonctionnaires forment, par rapport à la masse de la nation, un milieu dans lequel la prévoyance volontaire semble plus facile à développer. Rationnel ainsi sera à montrer bien peu de connaissance de la situation réelle de la plupart des employés de l'Etat. Jeune, le fonctionnaire a toutes les espérances. Il est souvent persuadé qu'il saura parvenir aux plus hauts emplois, aussi n'est-ce pas sans certaines protestations intérieures qu'il se voit contraint d'abandonner la partie de son traitement destinée à un argent sur retraite dont il marait, bien qu'il, pense-t-il, se constituer lui-même. Arrive le moment du mariage, paiement et plus d'assurance, il assume les charges et les responsabilités de chef de famille, puis les années passent, il s'aperçoit qu'heut-il, les supérieurs il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus, il bénéficie d'un avancement régulier à peine correctif par augmentations de dépenses que lui impose le nombre croissant des bouches qu'il a à nourrir, il a surtout, et c'est là une des caractéristiques de notre petite bourgeoisie, le désir légitime de voir ses enfants plus heureux que lui, il ne ménage rien pour leur donner, fluide d'argent, le bagage intellectuel le plus complet possible et, vieilli sous le harnais, il s'aperçoit que si, obligatoirement, il en lui avait pas été fait de retenue, il ne serait trouvé dans l'impossibilité d'assurer, comme il l'affirmait dans sa jeunesse, l'indépendance de ses vieux jours.

La majorité des fonctionnaires n'aussi pas de retraite, si celle-ci n'était pas fermée automatiquement, par analogie nous devons conclure que toute solution générale du problème doit être basée sur l'obligation. Que l'on ne vienne pas arguer de la modicité des salaires ou les, il y a parmi les employés de l'Etat, des départements et des communes, des catégories qui, comme pelles des douaniers, des gendarmes, sont bien modestement rétribuées, elles sont nombreuses cependant à la retenue obligatoire. Les employés de chemins de fer, les mineurs sont également soumis à la retenue obligatoire, et en est de même des salariés de la Banque de France. Partout où nous voyons fonctionner des caisses de retraites généralisées, le principe de l'obligation subsidiée, calqué de la liberté subsidiée conduit à accorder le concours de l'Etat à ceux qui, jouissant de situations meilleures, ayant des salaires supérieurs, peuvent le plus facilement économiser, les autres ne trouvant pas les moyens de participer aux générosités de la collectivité. A la base on la vast, doit, dans le régime à instaurer, se trouver le principe de l'obligation: retenir de la prodigue serait préparer l'échec plus d'une les toute de paix et du conservatisme sociale.

BERTAL.

DANS LE TEXTILE

La Situation

La réponse patronale, à la proposition d'arbitrage faite par les députés lillois, a causé une véritable stupéfaction. On savait pertinemment que les fabricants de toile étaient tout à fait décidés à ne pas accepter l'unification des tarifs, mais on ne pensait pas cependant qu'ils allaient répondre par un refus brutal, à la proposition très courtoise faite par les élus de tous les partis.

La solution de la grève, que l'on prévoyait pour cette semaine, est encore reculée, et on pourrait craindre que la grève générale n'éclatât bientôt. Nous savons que les ouvriers d'Armentières y sont complètement opposés, mais dans un conflit semblable les événements les plus imprévus peuvent survenir.

La paie des grévistes a été faite à 2 heures, dans les locaux habituels, cette année encore.

La commission interparidaire a eu une entrevue avec l'administration du Bureau de Bienfaisance, au sujet de la répartition du subside de 5 000 francs accordé par la ville aux grévistes. Les mandats furent établis et mercredi et jeudi, les chômeurs les recevront à domicile.

Vers 5 heures du soir, la commission est allée à la mairie, pour obtenir une audience du maire, mais en l'absence de M. Delesalle, indisposé, elle a été reçue par M. Jacquinon, secrétaire-général, qui a promis de transmettre au maire les motifs de la démarche des délégués.

Les réunions d'aujourd'hui

A 9 heures, réunion du comité, 22, rue de Fives; les députés de Lille sont invités à y prendre part.

A 3 heures, assemblée générale des grévistes, au siège des Syndicats indépendants, 2, rue du Chaufour.

Une lettre des syndicats aux députés

Les délégués des Syndicats du textile viennent d'adresser aux députés qui avaient pris l'initiative d'une médiation, la lettre suivante :

Messieurs Vandame Delory et Chengot, députés à Lille.

En réponse à votre honorée du 14 courant, l'assemblée générale nous charge de vous prier de vouloir bien assister à la réunion du Comité de la grève organisée pour la discussion de vos considérations le mercredi 17 à 10 h. du matin.

Veuillez agréer...

CAMOS, LAMBERT.

Reçu des ouvriers retardataires d'Armentières et Houplines, 14 fr. 50. — Syndicat de Bailleul, 10 fr. — Recette des tickets de Bailleul, 75 fr. 40. — Recette des tickets de Strazebrouck, 127 fr. 60. — Quête faite après chansons par la Jeunesse Socialiste, chez Cracco, rue des Postes, 9 fr. 50. — Après chansons, par Claerbout, 6 fr. 90. — Après chansons, par Berland, 1 fr. 20. — Quête faite par Cousaert, 1 fr. 25. — Quête faite par Dheene, 2 fr. 20. — Maison Delcasse, 5 fr. 50. — M. et Mme Vandevelde, 5 fr. — Deux Amoureux d'Armentières, 105 fr. — Syndicat mixte d'Armentières, 1.872 fr. — Lepers, Roubaix, 105 fr. — Syndicat des Ouvriers, 200 fr. — Recettes d'Estaminets, 127 fr. 60. — Recettes de Bailleul, 75 fr. 40. — Syndicat de Bailleul, 10 fr. — Recettes de Dunkerque, 81 fr. 60. — Quête faite chez Marcelle, rue du Flandre, Armentières, 1 fr. 50. — Bourse du Travail, 19 fr. 80. — Travailleurs municipaux de l'Abattoir, 2 fr. — Quête faite chez la veuve Duisa, Menen-Barasol, 1 fr. 50.

LA RÉGION

A BEUVRY

Un charretier trouve la mort en voulant arrêter ses chevaux qui s'étaient emballés

Un terrible accident est arrivé hier vers deux heures de l'après-midi, dans la rue du Moulin, à Beuvry. M. Théophile Cramette, âgé de 50 ans, charretier à la brasserie Gosse de Gorres à Béthune, revenant de Nœux-les-Mines avec un chariot chargé de pulpes et attelé de deux chevaux.

Il était entré dans un cabaret pour y manger un morceau, avant de rentrer à Béthune. Il avait eu soin d'attacher ses chevaux près de la porte d'entrée. Malheureusement une inconsidérée manœuvrant sur la ligne du chemin de fer des mines de Nœux-les-Mines, il est survenu paraît qu'il, frappé le passage à niveau de la rue de la Gare, c'est pas étonnant. Le bruit effraya les chevaux qui, brisant leur longe, disparaissent et passèrent au galop. M. Cramette sélance à leur poursuite, il y parvient, mais au moment où il saisissait l'un d'eux, il tuba, il tombe à terre. Les roues du lourd véhicule lui passèrent sur le ventre. Le malheureux essaya, par deux fois, de se relever, mais il retomba et ne tarda pas à expirer. M. Cramette, qui était une excellent ouvrier, laisse une veuve et trois enfants.

A AVION

Rixe à coups de couteau et de marteau

Chez M. Fourmaux, rue Victor-Hugo, habitant deux manœuvres, sujets belges, Julien Dewaes, 23 ans, et Pierre Thunerman, 34 ans. Ce dernier maniant, ivre, grimpa à la chambre en criant à son ami : « Monte donc, si tu as du cœur, je te montrerai que je suis un homme. » Devant comme l'impudicitée d'obéir au défi que lui lançait l'ivrogne, Dewaes lui en prit, car, à peine avait-il franchi le porte de la chambre, que Thunerman se rua sur lui, brandissant un couteau. Il lui porta deux coups de son arme qui le blessèrent aux cuisses et à la main droite. Devant pour se défendre, petit un marteau qui, manié par une main robuste, n'abattit deux fois sur le visage de l'assaillie poivrot, dont il entama profondément les chairs à la naissance du nez et à l'arcade sourcilière gauche.

Plainte ayant été déposée par Thunerman, les gendarmes Tarte et Lavilla se rendirent sur place. Ils trouvèrent les deux individus, couverts de pansements, se prodiguant mutuellement des soins. Leurs dissentiments avaient cessé; ils n'en furent pas moins gratifiés chacun d'un procès-verbal pour rixe.

Pendant que sa fille met au monde un bébé, UN VIEUX MINEUR SE PEND

Lundi, dans le courant de la soirée, Mme Friout, mit au monde un enfant dans la demeure qu'elle partage, rue de 14-Juillet, avec son père, M. Alphonse Bignon, 54 ans, ancien mineur. Il ne reste plus au vieux, malade depuis longtemps (il souffre d'asthme) que peu d'énergie. Entendant les cris poussés par sa fille, au cours de cet événement, quand lui-même par une forte quinte de toux, M. Bignon se leva et alla se pendre à une chaîne engagée dans la serrure d'une porte placée dans une chambre voisine, de la cienne. Quand on vint pour annoncer au grand-père l'heureux événement, on ne trouva qu'un cadavre. La ficelle, peu solide, s'était rompue, mais le vieux avait déjà enlevé le peu de vie qui animait encore le corps affaibli du vieux travailleur.

Nos Représentants au Parlement

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, sur l'ordre du jour pur et simple, à la suite de l'interpellation de MM. Weber et Allemane, sur la mort du soldat Arnould :

Ont voté pour : MM. Ber, Cochin, Dansette, Debeve, Delaune, Delecroix, Delelis-Flaisen, Evon, Fayen, Grousson, Guillain, Le Roy, Morel, Pichon, Pommel, Lefebre du Prey, Taillandier, Vallée, Vandame.

Ont voté contre : MM. Basly, Defontaine, Delcluse, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Lamendin, Sole, Guesde, Goulaux, Guislain, Malin.

MM. Lemire, Jonnart et Rose étaient absents par congé.

La Chambre a adopté par 395 voix contre 120.

LES GRÈVES

Chez les Confectionneurs à Lille

Seize ouvriers, dont trois hommes et trois femmes, travaillant rue de Lens, 12 bis, aux ateliers de la maison Martin-Gobert et Cie, dont la maison-mère est à Paris, se sont mis en grève, mardi matin. Les hommes réclament un salaire de 30 francs qu'ils gagnent actuellement, à semaine pleine. Les femmes qui gagnent 4 francs par jour, réclament également, sur la semaine, un salaire minimum de 7 francs.

Une délégation des grévistes a été reçue, mardi, par le directeur des ateliers de la maison Martin-Gobert, à Lille, qui a déclaré qu'il transmettrait à Paris les desiderata des grévistes.

La maison Martin-Gobert occupe, dans ses ateliers, 175 ouvriers et environ 200 ouvriers au dehors, hommes et femmes. La grève des ouvriers pourrait, sous peu de jours, entraîner un chômage général.

Carnet du Lecteur

FUNÉRAILLES

Le Conseil municipal de Gerbevoy a le regret de nous informer de la mort de M. Augustin Lecoque, ancien maire de la commune, receveur buraliste, conseiller municipal et vice-président de l'Orphéon Gendecourtois, décédé subitement le lundi 15 courant, à 7 heures du matin.

Ses funérailles auront lieu le jeudi 18, à 10 heures 1/4 du matin.

FINANCES

Paris, le 16 novembre 1909.

La situation monétaire meilleure a raffermi les marchés étrangers. La hausse des cuprifères à New-York entraîne le bloc sur notre place, où les gros compartiments sont en hausse tendance. Cependant le volume des affaires est restreint.

Notre 3 % se négocie aux coupons de 99.20. L'Extérieur espagnole gola 96; la Russe 1 % 102.40 ; le Serbe à 2 % 69.25 ; le Turc Unifié 96.30. Italien 104.

Sociétés de Crédit en hausse. Banque de Paris 1785; Société Générale 704; Banque Franco-Américaine active à 498.

Hausse des Chemins Espagnols.

Valeurs de transports urbains. Omnibus 1432. Le Rio s'échange vers 1968; Bolso 869. A Londres, le cuivre est à 53 1/8 au comptant ; à 60 1/4 à trois mois.

La Banque Nationale des Alimentations. Chute des mines d'or. Rand Mines 214.50. Le nombre des voitures croît chaque jour.

Mines Pedrosani 97.50.

Obligations 3 % Energie Industrielle 483.

Novus.

27, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

SI VOUS VOULEZ { Mangez avec appétit. Renforcez votre sang. Combattez l'Anémie avec succès. Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Restaurants, et chez les entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille ; à cause des nombreuses contrefaçons 5653

DERNIÈRES DÉPÊCHES

de nos Rédacteurs et Correspondants Spéciaux

(par Télégraphe et Téléphone)

LA GUERRE A L'ÉCOLE LAÏQUE

L'abbé Gayraud, en son du clergé, demande à la Chambre de subventionner les écoles libres

Paris, 16 novembre.

M. l'abbé Gayraud vient de déposer un article additionnel en ce qui concerne les crédits scolaires, ainsi conçu :

« Les crédits affectés aux dépenses scolaires des écoles publiques dans le budget de l'Etat et des communes concernant le traitement des indemnités, des bourses et subventions de toute nature, seront séparées entre les écoles publiques et les écoles privées, au prorata du nombre des élèves qui les fréquentent. »

Un groupe de députés réclame le monopole de l'enseignement

Paris, 16 novembre.

Sur l'invitation de M. Delaunay, une réunion de députés républicains, pour la plupart partisans du monopole de l'enseignement, s'est tenue cet après-midi à la Chambre.

Après avoir examiné les conditions nouvelles de la lutte qui est faite à l'enseignement primaire laïque, l'assemblée a décidé d'envoyer une délégation au président du Conseil pour lui demander que dans la prochaine intervention à la tribune, il indique nettement que le gouvernement est décidé à donner son concours le plus actif, le plus efficace aux œuvres post-scolaires jusqu'ici presque exclusivement subventionnées par les communes.

L'Ordre du jour de la Gauche radicale

Voici le texte de l'ordre du jour que la gauche radicale propose comme sanction à l'interpellation Lasies.

« La Chambre, résolue à suivre les règles logiques et normales de la discussion de la loi de finances, et sans rien préjuger en ce qui concerne les recettes nouvelles prévues au prochain budget, et approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Un Congrès des Débitants de boissons

Paris, 16 novembre.

La séance de l'après-midi a été entièrement consacrée aux travaux des commissions, qui ont examiné les vœux relatifs aux écoles professionnelles de l'alimentation, à la banque de crédits pour faciliter le développement du petit commerce, la fiscalité, la limitation des débits de boissons, la suppression des bouilleurs de cru, etc.

La revision douanière

ET LES GRAINES OLEAGINEUSES

Paris, 16 novembre.

Les sénateurs et les députés de Sud-Est, réunis sous la présidence de M. Rouvier, ont décidé de reprendre, dans un amendement relatif à la proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes, le texte voté par la commission sur les graines oléagineuses.

MM. Bonnet et Vigne ont été chargés de soutenir cet amendement devant la Chambre.

L'Alimentation dans la Marine

Paris, 16 novembre

Le « Journal Officiel » publiera demain un arrêté du sous-secrétaire d'Etat à la marine déterminant le nouveau régime d'alimentation dans la marine à partir du 1er janvier 1910.

Pour les futures Élections

DANS L'ALLIER

Moulins, 16 novembre

Un Congrès socialiste s'est tenu à Montluçon, à l'effet de choisir un candidat socialiste unitaire, pour les prochaines élections, dans la circonscription ouest de Montluçon.

M. Paul Constans, maire de Montluçon, a été désigné à l'unanimité.

Dans l'arrondissement de La Palisse, M. Régnier, radical-socialiste sortant, aurait pour concurrent, outre M. Charles Dumas, M. Paul Debray, ingénieur civil à Paris, qui se présente avec l'étiquette républicaine.

Nous croyons savoir enfin que c'est M. Albert Rasse, préparateur à la Sorbonne, qui sera opposé, dans l'arrondissement de Gannat, à M. Perronnet, radical-socialiste sortant.

Les anarchistes en Argentine

Buenos-Ayres, 16 novembre

L'Hernist dont a été victime, avant-hier, M. Falcon, le préfet de police, est attribué à une vengeance d'anarchistes.

L'assassin a été probablement dirigé par un club anarchiste pour exécuter le chef de cette police, qui depuis de longs mois traque sans pitié les révolutionnaires.

Les chiffs anarchistes sont d'ailleurs très nombreux.

Le commandant Dreyfus contre l'Action Française

Paris, 16 novembre.

M. A. Dreyfus avait formé et intenté une action en 20000 fr. de dommages-intérêts contre le journal l'Action Française, pour sa rue d'insertion des réponses.

La 9e chambre correctionnelle avait rejeté les conclusions d'incompétence déposées par l'Action Française; mais celle-ci avait fait appel. Cité une première fois, elle 31 défaut devant le cour. L'affaire revenait aujourd'hui sur opposition, mais la chambre des appels correctionnels, présidée par M. Cruvel, a déboulé l'Action Française de ses oppositions parce qu'elle n'avait pas été formulée dans les délais légaux.

L'affaire revinadra donc sur le fond devant le tribunal correctionnel.

Le groupe de l'Union Républicaine du Sénat

Le réintégration de M. Nègre

Paris, 16 novembre.

Le groupe de l'Union républicaine du Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Le président fait connaître qu'il a reçu du Syndicat des instituteurs et institutrices de France et des colonies, une lettre demandant au groupe d'intervenir auprès de M. le ministre de l'Instruction publique, dans une séance du Sénat, pour obtenir la réintégration de M. Nègre, instituteur.

Le groupe a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir dans cette question, qui est d'ordre purement gouvernemental.

Les Téléphones et le Budget des P. T. T.

Le rapport de M. Charles Dumont

Paris, 15 novembre

Dans son rapport sur le budget des P.T.T., qu'il a communiqué à l' « Agence Fournier », M. Charles Dumont, député du Jura, a consacré d'une manière toute spéciale la question téléphonique.

Après avoir montré combien il y a peu de téléphones en France, par rapport au nombre d'habitants et publié, à cet effet, des statistiques extrêmement suggestives, M. Dumont expose dans une forme très plus littéraire les malheurs des abonnés parisiens. Il indique combien la transformation de multiple au système de la batterie centrale a occasionné de dérangements, dont les abonnés ont été les premières victimes.

Le rapporteur énumère les réformes immédiatement réalisables et nécessaires : responsabilité pleine et entière, autorité absolue des chefs de bureaux centraux téléphoniques; meilleure répartition des abonnés sur les multiples; obligation d'unifier les postes d'abonnés et d'installer la batterie centrale intégrale ; nécessité de présumer d'une manière certaine la limite des demandes téléphoniques, condition essentielle d'un service rapide et discipliné.

A l'occasion de l'extension prochaine du réseau de Paris, M. Dumont étudie les difficultés rencontrées par les différentes lignes communes discutées à plusieurs abonnés ; il y a lieu de les supprimer, et les inconvénients qui en résultent sont l'objet de remarques très intéressantes, tant par la façon dont le rapporteur expose et manière de voir que par la publication des innovations appliquées à l'étranger.

M. Dumont examine ensuite le régime des taxes. Il résume les inconvénients et avantages d'un régime qui a, permis, grâce aux combinaisons adoptées, de donner à nos réseaux départementaux une extension importante. Le rapporteur propose d'apporter certaines modifications, pour mieux d'accord les exigences budgétaires et l'obligation pour l'Etat de doter les communes rurales d'un téléphone. Il expose les améliorations à introduire dans le service interurbain de Paris, par son insuffisance fait perdre journellement à l'Etat plusieurs milliers de francs.

Le rapporteur termine enfin cette partie de son rapport en indiquant l'intérêt pour l'Administration d'entrer en relations avec les représentants de l'Association des abonnés au téléphone, d'écouter les délégués et les Commissions consultatives. Les délégués des abonnés doivent rassembler les opinions de nouveau et de contrôle, sans toutefois, au détriment du Trésor et du public, les meilleures réformes risquant de ne pas être comprises, les meilleures volontés d'être désarmées, les programmes les mieux étudiés d'être noyés dans l'indifférence d'une opinion indifférente et sceptique.

LA R. P.

Paris, 16 novembre.

M. F. Buisson a l'intention de demander un essai de scrutin de liste avec R. P. aux prochaines élections, dans le département de la Seine.

Il compte poursuivre le sujet dans un rapport de députés de la Seine.

La grève des tramways à Bordeaux

Bordeaux, 16 novembre.

La situation s'est aggravée dans la matinée. Des grévistes, surveillés par l'armée, gardiens de la paix, ils ont mis en mal nombreux. Elle s'était produite dans une cour près du jardin public et de la Chambre. Il s'agit, croit-on, d'un engin composé de quelques cartouches de dynamite.

L'explosion n'a causé que des dégâts insignifiants.

On suppose que le but des auteurs de cette manifestation était d'empêcher la réunion de l'Assemblée qui doit constituer le gouvernement.

Cette nuit, 18 novembre.

Les représentants des patrons ont été reçus à la Préfecture par le préfet qui a donné ordre à la Compagnie de faire rentrer toutes les voitures qui étaient en circulation.

Reprise de l'affaire Rosard

Paris, 16 novembre.

M. le docteur Marhardi, au nom de la Ligue des droits de l'homme, vient de transmettre à Me Lagasse, pour en tirer les conséquences qu'il jugera utile, un rapport scientifique dans lequel il conteste le rapport de M. Bérillon et prétend en détruire les conclusions.

LES ARGENTINS A LA ROCHELLE

La Rochelle, 16 novembre

Une réception a eu lieu ce soir à bord de la frégate argentine « Président Sarmiento », donnée aux officiers de la garnison de La Rochelle.

Les généraux d'Amade et Legay assistaient à cette réunion, qui a été brillante et cordiale.

La « Présidente Sarmiento » partira demain à destination de Ferrol.

Mort de Francisque Thomé

Paris, 16 novembre.

On annonce la mort de Francisque Thomé, un des musiciens français les plus aimés, auteur de nombreuses compositions pour piano.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

L'aviateur Guyot en Russie

Le vol l'emporte de voler, les aéroplanes atterrissent en tout remboursé le prix du tout pièces.

Saint-Pétersbourg, 16 novembre

Les expériences de Guyot, aviateur pour qu'il fut, n'ont pu avoir lieu à cause d'un vent violent.

Le public était venu nombreux. La police et les soldats chargés du maintien de l'ordre, ont dû procéder à des nombreuses arrestations.

On a dû renfermer des pris d'entrée à l'aérodrome.

L'Italie et l'Autriche

Belgrade, 16 novembre.

L'Autriche vient de commencer de nouveaux préparatifs militaires et stratégiques à la frontière de Serbie, en même temps qu'elle poursuit ceux entrepris en Galicie, en face de la Russie.

Elle y met un empressement qui inquiète d'autre part.

De même, c'est avec la plus grande hâte que sont entreprises les travaux de fortification sur la frontière autrichienne le long du Danube, de la Save et de la Drina. Les études du terrain étant déjà terminées vers la frontière turque de la Serbie.

Félicitations au général Malet

Rome, 16 novembre.

Le ministre de la guerre, M. Spaventa, a adressé au général Malet des félicitations chaleureuses.

Hier soir, à Milan, les étudiants ont organisé une grande manifestation en son honneur chez les officiers italiens et qui l'ont acclamé.

L'Association Trente-Trieste lui offre une épée d'honneur.

Vienne, 16 novembre.

Les journaux autrichiens consacrent une très importante place aux manifestations chez les officiers italiens et qui l'ont acclamé. Le « Fremdenblatt » dit que, jusqu'à présent, l'Autriche n'a rien fait que dans les limites du droit.

UN PARRICIDE

Le criminel est en fuite

Paris, 16 novembre.

Hier matin, à Orly, dans l'arrondissement de Sceaux, une dispute s'était élevée entre M. Marcon, vingt-neuf ans, âgé d'une dizaine d'années, et son père, François, 60 ans.

Le père reprochait à son fils d'avoir une mauvaise conduite. Tout à coup, le jeune homme se précipita sur son père et le frappa à coups de poings et de cailloux. Puis, le laissant inanimé sur le sol, il prit la fuite.

Le malheureux vieillard vivait depuis des années de son bien.

Le cadavre a été transporté à la morgue.

Le criminel, en fuite, n'a pas encore été retrouvé.

Les Familles des naufragés de la Seyne

Paris, 16 novembre.

M. Cornaud, député du Var, vice-président de la Chambre, a déposé une proposition de loi portant ouverture d'un crédit de cent mille francs pour les victimes du Marine, sur l'Oyonnax 1909, pour les armements et les frais de sauvetage du paquebot français « la Seyne ».

Cette proposition a été renvoyée à l'examen de la commission du budget.

La Question Créoloise

Conflit sanglant en Grèce

Athènes, 16 novembre.

A Rhodes, un conflit sanglant a eu lieu entre la police et des réfugiés crétois : il y a eu trois morts.

Une bombe à La Canée

La Canée, 16 novembre.

Hier soir, une violente explosion, semblable à la détonation d'une grosse pièce d'artillerie, a eu lieu en plein vieux bourgs. Elle s'était produite dans une cour près du jardin public et de la Chambre. Il s'agit, croit-on, d'un engin composé de quelques cartouches de dynamite.

L'explosion n'a causé que des dégâts insignifiants.

On suppose que le but des auteurs de cette manifestation était d'empêcher la réunion de l'Assemblée qui doit constituer le gouvernement.

Canée, 16 novembre.

Les représentants des puissances viennent de se rendre à la Porte à la réunion de leurs ministres à l'ordre du jour.

Cette réunion, dans laquelle on a discuté de la question de la Crète, a pour but de faire une démarche auprès de la Turquie, comme très un profond déplaisir.

LES « COLONIAUX »

Rennes, 16 novembre.

Les soldats Guillot, Le Gouzer, Gaillard, Villard ont comparu, cette nuit, devant le conseil de guerre de Rennes, à Rennes.

Vers 1 heure 1/2, ils voulurent massacrer leur camarade Rouger, qui revenait de permission, à Rennes. Rouger fut terrassé, puis dépouillé. Guillot, tirant un rasoir de sa poche, essaya de lui couper le nez; il ne réussit qu'à lui faire une large et profonde entaille au front. Vers 2 heures, les quatre coloniaux rencontrèrent un caporal endormi qui fut terrassé et volé. Guillot lui trancha net le nez d'un coup de rasoir. Les quatre coloniaux ont été arrêtés.

Les attentats contre lord Minto

Londres, 16 novembre.

Jusqu'à présent aucune trace n'a été relevée des auteurs de l'attentat de l'Alhambra où le vice-roi des Indes, lord Minto, a été blessé.

Le vice-roi a reçu une balle dans le bras droit et une autre balle dans le ventre.

Il a été opéré et on a extrait les projectiles. Son état est satisfaisant.

On croit que cette bombe était du type des pièces d'artillerie dont on est habituellement dans les révolutionnaires à Bombay.